



Chef de la division des arts et de la culture
(Remplacement d'un congé de maternité)
(Ville de Saint-Lambert)

Saint-Lambert est une ville essentiellement résidentielle. Depuis des générations, la vie quotidienne y reflète une tradition de bien vivre. Si vous demandez à un citoyen les raisons pour lesquelles il vit à Saint-Lambert, il vous parlera, entre autres, de charme, de tranquillité, de commodité et de sécurité. La Ville de Saint-Lambert est considérée comme un grand village à dimension humaine, offrant boutiques, restaurants, galeries d'art et services de toutes sortes.

La Ville de Saint-Lambert est composée d'une équipe dévouée et qualifiée de professionnels multidisciplinaires. L'environnement de travail est accueillant et stimulant. Si vous désirez vous développer au sein d'une équipe de collaborateurs compétents, tout en contribuant, à votre façon, au bien-être de la communauté, nous vous invitons à consulter l'offre d'emploi ci-dessous :

Rôles et responsabilités :

Sous l'autorité de la directrice de la bibliothèque, des arts et de la culture, vous aurez à planifier, organiser, diriger et contrôler l'ensemble des activités de la division des arts et de la culture.

Principales tâches :

- Voir à la planification, au développement et à la mise en œuvre des activités culturelles en tenant compte de la Politique culturelle de la Ville de Saint-Lambert;
- Voir à une saine gestion du centre multifonctionnel et de ses équipements;
- Collaborer au bon fonctionnement et à l'accessibilité des installations culturelles;
- Offrir une programmation culturelle variée et de qualité;
- Orienter, stimuler et voir au bon fonctionnement des organismes et des groupes culturels locaux;
- Soutenir les organismes relatifs à son secteur d'intervention;
- Coordonner le comité consultatif culturel;
- Identifier les besoins, analyser les demandes des organismes et des citoyens, élaborer des plans de développement et faire les recommandations nécessaires;
- Élaborer et négocier des ententes au nom de la Ville dans les domaines relevant de sa division et en assurer la mise en application et le suivi;
- Préparer le budget de sa division et en assurer le suivi;
- Voir au respect des différentes politiques, directives et normes applicables;
- Effectuer toute autre tâche connexe jugée pertinente par son supérieur.

Défis reliés à ce poste :

- Gérer plusieurs projets dans le cadre de l'entente de développement culturel de la Ville avec le Ministère de la Culture et des Communications;
- Réaliser la troisième édition du circuit d'art public *Musée à ciel ouvert*;
- Voir à l'optimisation du centre multifonctionnel dans un contexte de réouverture et dans un objectif d'amélioration continue;
- Assurer l'intégration et la supervision d'un animateur culturel.

Exigences :

- Détenir un baccalauréat en récréologie, en animation culturelle ou dans un domaine connexe à l'emploi;
- Posséder un minimum de cinq (5) années d'expérience dans un service municipal de loisirs de culture ou de vie communautaire.

Autres exigences :

- Maîtrise de la langue française (oral et écrit);
- Bonne connaissance de l'anglais (oral et écrit);
- À l'aise avec l'utilisation des outils informatiques;
- Posséder un sens profond du service à la clientèle;
- Capacité de jugement reconnue;
- Habilités marquées pour la gestion budgétaire;
- Sens de l'initiative, du leadership et être dynamique;
- Être capable de faire une bonne analyse des tendances et des besoins en matière d'activités culturelles et artistiques.

Conditions d'emploi :

Pour ce poste-cadre remplaçant, l'échelle de rémunération 2017 se situe entre 68 036 \$ et 85 082 \$ selon l'expérience.

Toute personne intéressée à poser sa candidature doit faire parvenir son dossier de candidature, en mentionnant clairement le numéro de concours **2017-010**, au plus tard le 31 mars 2017, avant 12 h, à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Lambert
Direction des ressources humaines et des communications
55, avenue Argyle, Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
Télécopieur : 450 672-3732
Courriel : dotation@saint-lambert.ca

Seules les candidatures retenues pour une entrevue seront contactées par téléphone.

La Ville souscrit au principe d'égalité des chances en emploi. Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.